



## MOTION

### La Chambre des Députés

- prenant acte du constat par la Ministre de l'Education nationale d'une pénurie d'enseignants du postprimaire ;
- considérant l'instruction ministérielle du 19 juillet 2002 concernant l'organisation scolaire des lycées et lycées techniques ;
- constatant que la tâche hebdomadaire réglementaire des enseignants du postprimaire est fixée à 22 leçons d'enseignement par semaine ;
- constatant pourtant que l'instruction ministérielle précitée a confirmé un vaste système de décharges et de pondération des diverses leçons d'enseignements en fonction du nombre des élèves et selon le niveau de la classe respective ;
- constatant que dans la pratique ce système conduit à une tâche hebdomadaire effective le plus souvent largement inférieure à 22 unités d'enseignement ;
- jugeant qu'en principe chaque leçon d'enseignement postprimaire devrait avoir la même valeur et partant être affectée du même coefficient à l'instar de ce qui se fait dans l'enseignement primaire ;

### invite le Gouvernement

- à réformer dans les meilleurs délais l'instruction ministérielle concernant l'organisation scolaire des lycées et lycées techniques de façon à garantir qu'à l'avenir la tâche hebdomadaire réglementaire de 22 leçons d'enseignement soit effectivement généralement prestée.

J. Colombera    A. Jaerling    F. Greisen    R. Mehlen    G. Gibéryen